

l'évolution du concept de maintien de la paix en pensant que c'était la réponse positive aux changements profonds et souvent troublants survenus dans le monde. Nous estimons que la sauvegarde de la paix est l'une des fonctions capitales des Nations Unies, l'une de celles qui concrétisent les intérêts de la communauté mondiale tout entière. Nous avons, je crois, donné suffisamment de preuves de l'importance que nous attachons à cette idée en plaçant des forces canadiennes à la disposition des Nations Unies pour chacune des missions de paix qu'elles ont entreprises depuis 1948. Pendant l'année qui s'achève, les soldats canadiens ont encore servi sous le drapeau des Nations Unies à Chypre et je tiens à saisir cette occasion pour leur exprimer, ainsi qu'aux membres des autres contingents canadiens stationnés ailleurs, la vive gratitude du gouvernement et du peuple du Canada en retour de leurs éminents services.

Les opérations de maintien de la paix ont servi à isoler les points de désordre et de conflit et à frayer la voie aux solutions à longue échéance. Cette capacité des Nations Unies d'intervenir dans la cause de la paix est maintenant mise en doute par le fait de certains Etats membres importants qui refusent de partager équitablement le financement des opérations de maintien de la paix. Par suite de ce refus, l'Organisation fait face à une crise, qui, de l'avis du Canada, porte sur tout le concept des Nations Unies comme gardiennes de la paix et de la sécurité internationales. Nous souhaitons ardemment que, pendant l'année qui commence, la crise du maintien de la paix soit résolue. Nous sommes convaincus, toutefois, qu'elle ne pourra l'être résolue que si tous les Etats membres sont pleinement conscients de leur